

FORMATEURS DU PREMIER DEGRÉ :

Un enjeu d'avenir



Un des défis des ESPE est de mieux professionnaliser les enseignants. A ce titre, la place de formateurs issus du corps des PE au sein des équipes de formateurs des ESPE a été unanimement reconnue indispensable par l'ensemble des acteurs de la concertation sur la refondation de l'école. Aujourd'hui, il faut changer la donne d'autant que l'avenir des personnels du premier degré au sein des ESPE semble très variable d'une académie à une autre. Dans les IUFM, un trop petit nombre d'enseignants des écoles avaient accédé à ces postes, en service partagé (mi-temps) ou à plein temps, alors que la légitimité de leurs enseignements était totalement reconnue. La masterisation a ensuite trop souvent écarté les formateurs du premier degré, réduisant ces derniers à un rôle de tutorat des débutants.

La reconstruction d'une véritable formation professionnelle avec la création des ESPE doit être l'occasion de redonner toute leur place aux PEMF et CPC, formateurs de terrain reconnus par un récent rapport de l'Inspection générale comme « personnels ressources ».

Il faut du concret maintenant !

Redéfinition des missions, reconnaissance des fonctions avec du temps et une revalorisation indemnitaire, valorisation des qualifications, développement de leur expertise par des formations de formateurs s'appuyant sur un référentiel de compétences du métier de formateur d'enseignant...

Il faut aussi penser à l'avenir.

Des formateurs du premier degré doivent pouvoir entrer à l'université pour s'inscrire, voire conduire des travaux de recherche et alimenter ainsi les formations initiale et continue avec de nouveaux savoirs professionnels sur le primaire. A ce titre, les 1000 postes programmés pour l'enseignement supérieur, devraient pouvoir aussi bénéficier à des formateurs du premier degré.

Formateurs, bel et bien un enjeu d'avenir pour l'école primaire !

Sur tous ces aspects, le SNUipp-FSU est intervenu et continue d'intervenir pour que l'expertise et la place des formateurs du premier degré soient pleinement reconnues dans la formation des enseignants au sein des futures ESPE. Rien n'est joué. C'est pour cette raison que nous avons décidé de publier ce 4 pages qui balaie les principales exigences que nous défendons avec vous pour la formation et votre métier de formateur.

Vous pouvez compter sur le SNUipp-FSU pour faire avancer ce dossier essentiel. La priorité à l'école primaire, c'est aussi se doter d'une formation permettant d'accéder aux savoirs professionnels propres à l'école primaire.

Un recadrage des missions des CPC en lien avec la refondation de l'école et la nouvelle formation des enseignants est nécessaire : suivi et accompagnement des débutants (T1, T2 et T3 de la prochaine rentrée, issus de la masterisation et qui n'ont donc eu qu'une formation sur le terrain, souvent dans un niveau d'exercice par an...), intervention dans le cadre des conventions avec les ESPE...

MISSIONS

Plus de pédagogie, moins d'administratif

Les tâches administratives ont, au fil du temps, pesé de plus en plus dans leur activité et privé les équipes des compétences des CPC dans les écoles, les éloignant du terrain qui devrait être leur lieu d'action privilégié. Leurs périodes de travail se sont élargies dans le même temps à la fois sur la journée, la semaine et l'année.

Il s'agit de recentrer leur travail sur le suivi et l'accompagnement des enseignants entrant dans le métier, mais aussi de leur permettre d'assurer de nouvelles missions (aide à la scolarisation des moins de 3 ans, au plus de maîtres que de classes, à la mise en œuvre de parcours artistiques, accompagnement des équipes pour la mise en place de nouveaux rythmes scolaires, développement du numérique, mise en place de pédagogies innovantes...).

LES SPÉCIALISATIONS

A reconnaître

Les formations d'enseignants sur des domaines spécifiques nécessitent l'appui de formateurs spécialisés. Il importe de reconstituer les équipes départementales de conseillers pédagogiques spécialisés (EPS, TUI, arts visuels, musique, langues...) et de porter la réflexion sur le besoin de nouvelles spécialisations (maternelle, sciences...).

ASSOCIÉS À LA FORMATION INITIALE

Faire valoir l'expertise du métier

L'accompagnement des débutants ne peut se faire sans une articulation étroite avec la formation initiale. Les CPC doivent être associés à la formation dans les ESPE, notamment par des interventions s'appuyant sur leur expertise du métier.

ACCOMPAGNER, CONSEILLER, INNOVER

Du temps et des formations

L'accompagnement sur le terrain des équipes d'écoles et des débutants doit être la priorité. Les CPC ne peuvent être isolés pour exercer cette mission. La mise en place de réseaux de CPC, en lien avec les réseaux de PEMF, avec du temps de concertation, doit leur permettre de travailler plus efficacement avec les débutants. S'il s'agit de mettre en place « de nouvelles organisations », « de nouvelles pratiques », l'innovation ne peut se décréter, elle doit être accompagnée. Il est donc souhaitable que les réseaux de CPC, en lien notamment avec les CARDIE (Conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation), aient les moyens nécessaires en temps pour mettre en place des dispositifs qui permettront de faire évoluer les pratiques enseignantes.

Il paraît aussi indispensable de développer de robustes formations de formateurs



Les maîtres formateurs doivent être intégrés aux équipes de formateurs des ESPE, comme le prévoit la loi d'orientation pour la refondation de l'école.

CONVENTIONS ENTRE RECTORAT ET ESPE

Avec les MF

Le décret sur les Obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants stipule que les maîtres formateurs (MF) restent sous l'autorité des DASEN sur l'intégralité de leurs services. Comme depuis 2008, c'est donc par convention qu'ils interviendront dans les ESPE dans le cadre des 6 heures hebdomadaires (216 h annuelles) qu'ils doivent consacrer à la formation. Pour le SNUipp, Les ESPE ne peuvent se priver de leur expertise. Le volume horaire de leurs services et leur place dans ces écoles supérieures doivent être clairement affirmés et augmentés lors de l'écriture ou la réécriture de la convention entre ESPE et Académie, il doit permettre des échanges de services avec les formateurs des ESPE qui interviendraient en formation continue conformément à ce qui est indiqué dans la circulaire de rentrée.

INTÉGRÉS À LA FORMATION

Pleinement

Les MF doivent faire partie des équipes /réseaux de formateurs des ESPE, participer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de formation initiale, à la conception et à l'organisation des stages, au suivi et à l'évaluation des étudiants et stagiaires... La cohérence et la continuité d'une formation que l'on souhaite « intégrée » sont en jeu, de même que la mise en place des « binômes de tutorat » (PEMF, profs d'ESPE).

Pour participer pleinement au travail des ESPE, les maîtres formateurs doivent être de plein droit membres des conseils (électeurs, éligibles).

IMPLANTATION DES POSTES

À repenser

Les 2870 équivalents temps plein de PEMF en 2012-2013, sont très inégalement répartis sur le territoire. Un bilan est nécessaire pour garantir le suivi et la formation d'un très grand nombre de stagiaires et étudiants. Il faut assurer un maillage suffisant.

Il importe de repenser les réseaux (classes, écoles d'application) pour renforcer et stabiliser les pôles existants, et les développer pour prendre en compte la diversité des milieux (maternelle, éducation prioritaire, rural...) pour qu'ils soient en capacité de répondre aux exigences nouvelles de la formation (actions de plus en plus diversifiées sur le terrain en lien avec l'université, animations, recherche, concertation permanente des intervenants...).

LE TEMPS DE DÉCHARGE DES PEMF

À revoir

Indispensable pour permettre d'articuler le suivi sur le terrain et les interventions en ESPE dans le cadre de la formation initiale, mais aussi pour permettre un travail personnel et de recherche, ou encore pour intervenir dans la formation continue. Et ce d'autant que les modifications des rythmes, l'augmentation du nombre de débutants sur le terrain dans le cadre d'une formation intégrée, l'introduction des 36 h d'APC nécessitent une remise à plat totale des ORS des MF.

MISSIONS DES DEA

À clarifier

Les missions des directeurs d'écoles d'application (DEA) doivent être clarifiées pour leur permettre d'assurer la coordination nécessaire entre tous les acteurs de la formation (ESPE, inspection académique, circonscriptions, classes et écoles d'application...).



DU CÔTÉ DES FORMATEURS 1^{ER} DEGRÉ

Déterminés
à changer
la donne !

ENSEMBLE !



SNUipp - FSU

GARANTIR LE VIVIER

Revaloriser les fonctions

Suivi des stagiaires, des étudiants en M1, M2 mais aussi des EAP, pré-professionnalisation en licence, accompagnement des nouveaux titulaires, les formateurs premier degré vont être fortement sollicités. Leur nombre doit être augmenté.

Pour susciter des vocations, il faut revaloriser la fonction :

- Le CAFIPEMF doit être repensé. La préparation doit être organisée sur le temps de service et comporter des contenus universitaires (mémoire professionnel ou recherche action auprès d'un laboratoire) pour accéder à une certification qualifiante reconnue par l'université.
- Il faut aussi favoriser l'accès de tous les maîtres formateurs en poste à des masters de formation de formateurs, en encourageant la validation de leurs compétences et de leur qualification (CAFIPEMF)
- Les régimes indemnitaire sont à remettre à plat et à revaloriser. Il faut repenser les indemnités pour l'ensemble des formateurs premier degré, les harmoniser et les revaloriser.

ET L'AVENIR ?

Les ressources existent dans les écoles

Des formateurs (IPEMF, CP), mais aussi un grand nombre d'enseignants ont développé une expertise, par exemple en travaillant avec des chercheurs. Il est temps d'utiliser ces compétences actuellement disponibles en ouvrant les portes de l'université aux enseignants souhaitant mieux formaliser leurs savoirs professionnels. Le jeu en vaut la chandelle. D'une part, cela permettrait de mettre en valeur l'expertise des enseignants et même de leur offrir des perspectives de carrière à l'université. D'autre part, ces enseignants pourraient alors enrichir et élaborer de nouveaux savoirs professionnels de l'école primaire qui pourraient ensuite alimenter les formations initiale et continue.